

## COMMISSION ESPACES PROTÉGÉS

### DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

---

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2017

---

#### AVIS SUR PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES LANDES DE VERSIGNY (AISNE)

---

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et R. 332-21,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Vu le règlement intérieur adopté par délibération n°2017-5 le 19 avril 2017,

En préambule, la commission félicite le gestionnaire pour son travail de restauration des milieux ouverts et d'intégration de la Réserve dans le tissu économique et social ; intégration qui s'est traduite par une extension de son périmètre. Il en est de même pour la qualité des interventions auprès des scolaires et la production d'outils pédagogiques.

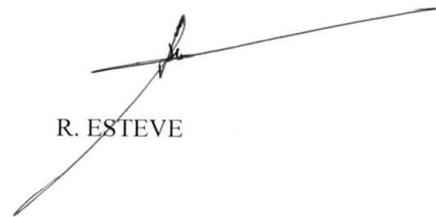
La commission Espaces Protégés tient à souligner la qualité de rédaction du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale des Landes de Versigny (2017-2021) intégrant les parcelles de la ferme Neuve suite à l'extension de périmètre de la RNN en mars 2017 et l'intérêt de la synthèse à destination du public de ce plan de gestion.

La commission Espaces Protégés du CNPN **donne un avis favorable** (à l'unanimité) au plan de gestion de la Réserve naturelle nationale des Landes de Versigny (2017-2021) et **recommande** notamment :

- que des solutions de passage pour la « petite » faune soient aménagées afin de limiter la fragmentation de la RNN due notamment à la présence de la voie ferrée en son cœur et de clôtures à gibiers sur sa périphérie ;
- de préserver les informations captées dans les tourbières par le prélèvement de carottages palynologiques en amont des travaux de restauration ou d'entretien « lourds ».

Fait à Paris, le 6 décembre 2017

Le président de la commission espaces protégés  
du Conseil national de la protection de la nature



R. ESTEVE